

BUREAU FEDERAL

Réunion du 2 Avril 2010 à Paris

Présents : M. Yvan MAININI (Président)
Mmes Françoise AMIAUD, Roselyne BIENVENU, Sophie GABORY et Marie-Noëlle SERVAGE.
MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Frédéric FORTE, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc JEHANNO et Jean-Pierre SIUTAT.

Assistent : MM. Jean-Pierre de VINCENZI, Alain CONTENSOUX, Alain GAROS, Alexandre RUMIGAJLOFF, Matthieu SOUCHOIS et Christophe ZAJAC. Mme Céline PETIT.

Excusés : MM. René LE GOFF et Rémy GAUTRON.

1. Ouverture par le Président.

Yvan MAININI souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse René LE GOFF et Rémy GAUTRON.

Informations :

- Le nombre des licenciés est de 452 763, soit une augmentation d'environ 3500 licenciés par rapport à l'année dernière à la même date. Le chiffre prévisionnel de fin de saison est estimé à 456 000 licenciés, ce qui serait le chiffre record.
- Parution du rapport Arenas 2015 : rapport sur les grandes salles, dont celle d'Orléans à 10.000 places.
- La Nouvelle organisation sera définitivement opérationnelle après le déménagement.
- L'Assemblée Générale de FIBA Europe se déroulera les 14 et 15 Mai 2010, en même temps que les Finales Coupe de France à Bercy. Il propose que Jean-Pierre SIUTAT dirige le Comité Directeur.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

- Les membres du Bureau Fédéral adressent leurs sincères félicitations au club de Roanne, qui s'est qualifié pour le Final Four de l'Eurochallenge.
- La FIBA a lancé des appels à candidatures pour l'organisation des Championnats d'Europe Masculin et Féminin de 2013.

2. Pôle 1.

- ***LFB : Dossier Emmanuelle HERMOUET.***

Thierry BALESTRIERE fait part de la demande du club de Toulouse de réintégrer la joueuse Emmanuelle HERMOUET dans son effectif, du fait de la guérison de sa blessure (moins grave que ce qui avait été initialement constaté). Le club demande une revalidation de la joueuse, sous contrat amateur, afin de respecter l'encadrement salarial fixé par la CCG.

Yvan MAININI souhaite savoir si le certificat de consolidation / guérison a été produit par la joueuse.

Jean-Yves GUINCESTRE confirme qu'il y a bien une procédure à respecter : il faut impérativement un certificat lui permettant la reprise du travail (dit de consolidation ou de guérison).

Le Bureau Fédéral demande à Thierry BALESTRIERE de s'assurer de la production du document ci-dessus, en précisant que l'accord ne sera donné qu'en cas de retour de la joueuse sous statut professionnel exclusivement.

- **LFB : Conséquences de la réforme du secteur féminin sur l'accès aux compétitions européennes.**

Thierry BALESTRIERE : en raison de la refonte de la pyramide fédérale et des Championnats féminins, il va falloir étudier le règlement pour l'accession des clubs de LFB dans les compétitions européennes. Actuellement, les équipes de Ligue Féminine dont l'équipe réserve n'évolue pas en NF3 ne peuvent pas participer à une compétition européenne et la saison prochaine, toutes les équipes de LFB auront leur équipe espoir en CF3. Faut-il écrire une règle transitoire ?

Marie-Noëlle SERVAGE pense que la décision doit être prise en fonction du classement à la fin de cette saison régulière.

Jean-Pierre SIUTAT propose de consulter les clubs de la Ligue Féminine de Basket.

Pierre COLLOMB : pour accéder à ce type de compétition, il est préférable de gagner sa place sportivement.

Les modifications réglementaires définitives pour la réforme des Championnats seront proposées pour adoption lors du Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010. La décision définitive sera donc communiquée à l'issue de cette réunion du Comité Directeur.

- **Réforme du secteur féminin, arbitrages :**

Jean-Pierre SIUTAT précise qu'il reste 4 points à valider afin de préparer les modifications réglementaires à proposer pour adoption au Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010 :

- Nombre de descentes de CF3 (32 au lieu de 24) : Proposition : 4 descentes de CF3 en région.
Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.
- Détermination d'un ranking général / repêchage.

Jean-Pierre SIUTAT propose de procéder à une simplification du système en effectuant un classement du premier (de LFB) au dernier (NF3) sur la saison régulière (hors play off), avec un classement au sein de chaque poule (en cas d'égalité : % de victoire, puis quotient points marqués/encaissés, puis nombre de points marqués – moyenne par match).

Le même système serait mis en place pour les masculins.

Jean-Marc JEHANNO trouve ce système plus facile, mais surtout plus juste.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

- Intégration d'une équipe Espoir en CF1, les autres étant réparties :
 - 12 équipes en CF2
 - 1 équipe en CF3

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

- Règles de participation des équipes réserve de L2 ayant un centre d'entraînement agréé : comment constituer ces équipes ? La proposition est la suivante :
 - Equipe réserve traditionnelle (engagée en CF1) : 4 M et 1 EEE.

- Equipe réserve traditionnelle (engagée en CF2 / CF3) : 3 M et 1 EEE.
- Equipe réserve de L2 ayant un centre d'entraînement agréé (CF1, CF2 ou CF3) : 2 joueuses de plus de 20 ans, 1 EEE, le nombre de mutées doit être déterminé

Une discussion s'engage, suivie d'un vote.

Le Bureau Fédéral à la majorité des membres présents, autorise un nombre de 4 mutées aux équipes de L2 ayant un centre d'entraînement agréé.

- Modifications réglementaires : rédaction définitive.

Jean-Pierre SIUTAT propose aux membres du Bureau Fédéral, le document de travail élaboré en collaboration avec la Commission Sportive et la Commission Juridique.

Ce document est laissé à l'appréciation des membres, chargés de faire remonter leurs observations avant le Bureau Fédéral du 30 Avril 2010 pour validation. Le document complet sera proposé pour adoption au Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010.

3. Pôle 2.

- **Présentation des actions mises en œuvre par le Pôle 2.**

Roselyne BIENVENU souhaite revenir sur la manière d'organiser le CQP suite à la réunion des Présidents de Ligues organisée à la FFBB le 26 Février dernier.

Il y a besoin de clarifier les choses pour la mise en place des CQP, et savoir qui fait quoi. La FFBB doit-elle être l'unique organisme de formation ou cela peut aussi être délégué au niveau des Ligues Régionales qui ont la capacité de le faire ?

Yvan MAININI précise que cette réunion a été mise en place à la demande des Présidents de Ligues. La Fédération doit être le seul "organisme de formation", mais cela ne l'empêche pas de déléguer aux organismes qui ont la capacité à faire.

Jean-Pierre de VINCENZI confirme qu'une réunion avec les CTS a été organisée en Septembre 2009, lors de laquelle le mode de mise en œuvre des CQP a été présenté. Il a clairement été expliqué qu'il fallait être rattaché à un organisme de formation pour pouvoir mettre en place les CQP.

Jean-Pierre SIUTAT : c'est un dossier très délicat. L'idée que la FFBB soit le maître d'œuvre avec une délégation possible est intéressante.

Jean-Pierre de VINCENZI précise qu'il faut bien distinguer deux aspects : d'une part la mise en œuvre de la formation avec la validation des contenus et d'autre part le suivi de ces contenus.

Jean-Yves GUINCESTRE : il faut garantir la transparence dans les circuits financiers.

Un débat s'engage.

A l'aide des éléments évoqués ce soir, Roselyne BIENVENU présentera un projet élaboré au Bureau Fédéral du 30 Avril 2010.

Par ailleurs, Roselyne BIENVENU souhaite soumettre trois points aux membres du Bureau Fédéral afin de connaître les orientations à suivre :

- a) Développer un plan de formation pluriannuel pour les dirigeants : proposition de valider le renforcement d'E-Learning en détail lors du Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010 (développer pour les structures fédérales décentralisées mais aussi pour les groupements sportifs).

Roselyne BIENVENU communiquera un budget prévisionnel à Rémy GAUTRON et proposera les contenus à valider ensuite.

- b) Formation des salariés des Ligues et des Comités : mise en place d'une réflexion sur un plan pluriannuel de formation, décliné par thématique (formations dirigeants, OTM, Arbitres, etc...) avec un niveau de départ obligatoire, pour au moins les permanents qui entreraient dans une instance fédérale décentralisée. Il y a beaucoup de pistes à étudier. Il faut développer une culture commune.

Roselyne BIENVENU fera une présentation de ce projet au Bureau Fédéral du 30 Avril 2010, afin de le soumettre au Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010, pour une présentation concrète lors de l'Assemblée Générale de Limoges.

Proposition du Groupe Prospectif composé de Jean-Marie FLORET, Jacques DENEUX, Bruno VAUTHIER, François TASSERY, Nicolas RAIMBAULT, Matthieu SOUCHOIS, Gilles THOMAS, Jean-Pierre SIUTAT et Roselyne BIENVENU.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

- c) Université d'Eté : Il n'y a actuellement pas de décision officielle pour l'édition 2010. Que devons-nous faire ? sous quel format ?

Suite à un échange, il ressort que l'Université d'Eté doit être maintenue mais doit évoluer avec une formule modifiée, l'utilisation de toutes les compétences et doit voir ses contenus validés par le Bureau Fédéral.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

4. Pôle 3.

- **Présentation de la nouvelle charte graphique.**

Jean-Pierre HUNCKLER présente la réflexion qui a été menée sur la nouvelle charte graphique de la FFBB. 7 agences ont été sélectionnées et 3 projets ont été retenus, dont les agences sont venues les présenter Lundi dernier.

Alexandre RUMIGAJLOFF informe qu'à l'issue de cette réunion, le projet proposé par la société Graphème a été retenu. Il présente les premiers projets de visuels de la nouvelle charte graphique.

Les membres du Bureau Fédéral ont la possibilité de faire remonter d'éventuelles remarques à Alexandre RUMIGAJLOFF ou à Jean-Pierre HUNCKLER. Une nouvelle présentation d'un projet plus fini sera faite lors du Bureau Fédéral du 30 Avril 2010, puis au Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010.

- **Scannage des Feuilles de Marques.**

Jean-Pierre HUNCKLER explique que la Commission Technique a réfléchi sur un moyen de faire le pointage des feuilles de marque à distance, sans obligation de se déplacer, à partir des feuilles scannées. Il faut déterminer la méthodologie à mettre en place et savoir quand les scanner : dès leur arrivée, ou après validation de la Commission Sportive.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents, pour que les feuilles de marque soient scannées dès leur arrivée à la FFBB et être ainsi utilisées comme un outil de travail.

5. Pôle 4.

- **Double licence : présentation de la convention.**

Pierre COLLOMB présente le premier projet de convention pour la double licence en précisant qu'il s'agit d'un cadre modulable.

Ce projet sera adressé par e-mail aux membres du Bureau Fédéral pour qu'ils communiquent à Pierre COLLOMB leurs remarques et observations.

Thierry BALESTRIERE demande que les idées génériques de cette présentation soient ajoutées dans le document présenté lors des réunions de vulgarisation de la politique fédérale.

- **Championnat de France Jeunes** :
 - Critères et modalités d'attribution des "Wild-cards".

Pierre COLLOMB rappelle que la qualification pour les championnats de France de jeunes (Cadets et cadettes 2ème division, Minimes garçons et filles) s'opère sur dossier en fonction des points obtenus par les clubs candidats selon un barème.

Il expose le projet : la Fédération réserve, dans chaque catégorie, un certain nombre de places pour inviter des équipes dont la présence en championnat de France apparaît profitable au développement du basketball. Ces invitations ne sont pas subordonnées à une candidature formelle.

Ces invitations sont au nombre de cinq dans chaque catégorie.

Elles sont attribuées dans les conditions suivantes :

Les équipes bénéficiaires des invitations sont désignées par le Bureau Fédéral après avis d'une commission "ad hoc" composée par :

- Le Directeur du Pôle "Territoires"
- Le Président de la Commission Technique
- Le Président de la Commission Sportive

Les invitations sont attribuées selon la méthode dite du "faisceau d'indices" prenant en compte :

- La situation géographique
- Le contexte sportif régional
- Les perspectives de développement et le projet sportif du club
- Le classement aux points selon le barème
- La valeur sportive

Ainsi que toute circonstance de nature à profiter au développement du basket:

Les décisions d'attribution des invitations doivent être motivées. Elles sont souveraines et sans recours.

Ce projet proposé permet d'assurer une bonne transparence et une certaine autorité.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents. Ce projet sera proposé pour adoption au Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010.

- Rapport du nombre de joueurs valorisables par Ligue et du nombre de licenciés.

Alain GAROS rappelle que l'objet est de déterminer les quotas (de 10 à 15 joueurs valorisables) par rapport au nombre de licenciés et expose les étapes :

1. Fin avril, faire le point sur le nombre des licenciés :
 - a. Déterminer les quotas (nombre de licenciés)
 - b. Diffusion auprès des CTS.
 - c. Retour de ces grilles pour le 20 Mai.
2. au 20 Mai : réalisation d'un document de synthèse.
 - a. Mise en ligne sur le Site Internet.
 - b. Consultation possible par les clubs (vérification des informations).
 - c. Valorisation par les clubs (1^{er} juin).
3. mi juin : valorisation du dossier par le CTS

Remarque :

- Liste mise à jour annuellement.
- une sélection est acquise et peut être conservée.

Ce projet sera proposé pour adoption au Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010.

Yvan MAININI : c'est bien que les points des pôles soient un peu plus élevés, afin de les valoriser, mais les jeunes qui évoluent en pôle et sélection régionale ne doivent pas être comptabilisés deux fois.

Alain GAROS étudiera cette remarque.

6. Administration Générale.

- **Paris Sportifs : Point.**

Christophe ZAJAC explique que le processus législatif, en cours de finalisation, est très long. Il a été demandé à la FFBB et à d'autres fédérations délégataires d'anticiper l'entrée en vigueur de cette loi et ses dispositifs d'application. Elles devront transmettre la liste de leurs compétitions (phases de jeu) à l'ARJEL avant le 15 Avril prochain.

Les membres du Bureau Fédéral sont chargés d'étudier les documents distribués et de faire remonter leurs remarques avant le 15 Avril 2010.

Il est nécessaire de procéder à la mise en place d'un Comité de Suivi au sein de la FFBB (avec Jean-Pierre SIUTAT, Jean-Pierre de VINCENZI, Alain CONTENSOUX, Marie-Noëlle SERVAGE, Stéphanie PIOGER, Didier DOMAT, Pierre COLLOMB et Christophe ZAJAC).

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

- **Règlement intérieur et/ou statuts : Modifications.**

Yvan MAININI rappelle que ces modifications ont été travaillées lors de la précédente réunion du Bureau Fédéral, les documents présentés ont été modifiés suite à l'ensemble des remarques des membres.

Roselyne BIEVENU précise que la modification des statuts prévoyant la participation aux réunions du Comité Directeur "Le Président de la FIBA ou FIBA Europe" n'avait pas été évoquée lors de la précédente réunion du Bureau Fédéral.

Yvan MAININI informe que les règlements de la FIBA ont changé par rapport à ce point évoqué. Renseignements pris auprès d'autres fédérations sportives, ce point a été également ajouté à leur Règlement Intérieur.

Quelques remarques sont apportées, le document sera présenté au Comité Directeur des 14 et 15 Mai 2010.

- **Assemblée Générale 2011.**

Marie-Noëlle SERVAGE expose la candidature du Comité Départemental de la Savoie et du club d'Aix Maurienne Savoie Basket. L'accès est facile, les sites (Centre des Congrès et hébergement) sont regroupés, le comité d'organisation a mobilisé bon nombre de bénévoles et les élus locaux apportent leur soutien à ce dossier.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

- **Assemblée Générale 2010 : Forum et déroulé de l'AG.**

Marie-Noëlle SERVAGE expose le projet de programme de l'Assemblée Générale ainsi que la note envoyée pour l'organisation du Forum.

L'espace du Forum sera divisé en 5 parties et chaque Pôle répartira l'espace qui lui est réservé entre ses différentes commissions et services.

- **Annuaire 2010.**

Marie-Noëlle SERVAGE explique que les décisions concernant les modifications réglementaires n'étant prises qu'au Comité Directeur de Mai 2010, il sera impossible de livrer les annuaires des Comités Départementaux avant leurs Assemblées Générales.

Une réflexion a été menée pour connaître les possibilités de "dématérialiser" l'Annuaire Fédéral et le Calendrier des Compétitions.

Les propositions en cas de suppression sont :

- Parution sur le Site Internet de la FFBB.
- Parution sur le Site Internet de la FFBB en fournissant une clé USB (avec un logiciel de mise à jour en temps réel). Cette Clé USB peut également être utilisée pour véhiculer d'autres informations fédérales.

Une discussion s'engage.

Thierry BALESTRIERE : la version papier de l'Annuaire Officiel est encore très utilisée.

Jean-Pierre HUNCKLER : c'est une action non négligeable dans le cadre du développement durable.

Jean-Pierre SIUTAT pense qu'il est souhaitable d'effectuer une transition progressive entre la version papier et la version virtuelle.

Yvan MAININI propose de maintenir la version papier pour cette saison, mais qu'il soit téléchargeable sur le Site Internet FFBB dès le 18 Mai 2010. Une étude de la création de cette version "Clé USB" se fera pour la saison prochaine. Il faut au préalable tester ces clés (Ligues, Comités, membres du Comité Directeur) pour la première année.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

- **Bureau Fédéral du 3 Juin 2010 à Angers.**

Marie-Noëlle SERVAGE informe les membres que la réunion prévue le Jeudi 3 Juin 2010 débutera à 15h00. Les détails de l'organisation seront communiqués prochainement.

- **Stade Clermontois Basket Féminin : échéancier de la dette.**

Yvan MAININI a reçu une demande du Président du Stade Clermontois Basket Féminin de régler sa dette sur 10 ans et d'effacer le montant de la dette correspondant aux amendes.

Le Bureau Fédéral, à la majorité des membres présents, décide d'accorder une remise des pénalités, si le club s'acquitte de la dette principale selon un échéancier réparti sur 5 années, à compter de Janvier 2011.

7. Questions diverses.

Yvan MAININI communique des informations :

- Frédéric FORTE représentera le FFBB au Final 4 de l'Eurochallenge qui se déroulera Göttingen, du 30 Avril au 2 Mai 2010.
- Marie-Noëlle SERVAGE, Jean-Pierre SIUTAT et Goran RADONJIC représenteront la FFBB au Final 4 de l'Euroleague Féminin à Valence du 9 au 11 Avril 2010.
- La Fête du Sport Santé se déroulera les 24 et 25 Septembre 2010, il faut diffuser cette information aux Clubs, Comités et Ligues.

Frédéric FORTÉ communique un compte rendu de réunion de présentation de la Politique Fédérale qui s'est déroulée à Bordeaux :

- 30 personnes présentes (tout public).
- 3 heures d'échange, dans une ambiance très sympathique
- Retour positif avec un sentiment de meilleure écoute.
- Manque d'information sur la mise en place du CQP et souhait du maintien du diplôme ER.

Jean-Pierre de VINCENZI précise qu'une formation fédérale est maintenue à minima.

Thierry BALESTRIERE : en complément de ces réunions de vulgarisation de la Politique Fédérale, il serait intéressant de pouvoir apporter quelques explications sur la Charte OTM et d'obtenir un support à cet effet.

Jacques DENEUX : information concernant les vérifications de la Charte de l'Arbitrage,

- environ une 60 soixantaine de dossiers sont rentrés.
- 20 sont retournés pour complément d'information.
- 25 départements n'ont pas encore répondu.

Jean-Pierre HUNCKLER : la livraison des nouveaux locaux du 111 se fera aux environs du 19 Avril prochain. Du nouveau mobilier est prévu pour tout l'espace. Il adresse ses remerciements à Damien HENO, Pierre CLEMENT et Christophe ZAJAC pour leur investissement et le suivi de ce dossier.

Jean-Pierre SIUTAT soulève la grande difficulté rencontrée à faire vivre la Commission Mixte FFBB/LNB.

Roselyne BIENVENU informe que l'examen d'Agent a enregistré 24 candidatures.

La proposition de Loi visant à encadrer la profession d'Agent Sportif est en "navette" entre le Sénat et l'Assemblée Nationale. L'orientation principale est le renforcement de l'encadrement de la profession d'Agent avec la réaffirmation de l'interdiction d'approcher les jeunes mineurs. Il y aura la possibilité également d'être officiellement Agent d'Entraîneur. Seule une personne physique a la possibilité d'obtenir une licence d'Agent Sportif.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 30 Avril 2010 à Paris.